



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 51038

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la publication le 17 février 2014 du décret et de l'arrêté fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, alors que les négociations sur le chantier des métiers de santé et sociaux sont en cours et ouvertes depuis moins de 15 jours. Le SNICS, syndicat majoritaire chez les infirmières, s'inquiète de constater que l'arrêté ne traite pas de la question du pilotage et de la gouvernance de la santé à l'école, tout en créant en parallèle une mission interministérielle chargée d'organiser et d'évaluer cette politique de santé. Les infirmières se demandent si le ministère de l'éducation nationale restera entièrement chargé de cette politique, et le seul ministère dont elles doivent dépendre, au regard des engagements pris sur cette question. Aussi, il lui demande de répondre à leurs interrogations et de préciser le rôle de cette mission interministérielle sur l'organisation et l'évaluation de la politique de santé à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51038

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1974

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)